

**Conseil économique et social**

Distr. générale
7 novembre 2017
Français
Original : anglais

Commission économique pour l'Europe

Comité des transports intérieurs

**Forum mondial de l'harmonisation
des Règlements concernant les véhicules**

Groupe de travail du bruit

Soixante-septième session

Genève, 24-26 janvier 2018

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

Adoption de l'ordre du jour**Ordre du jour provisoire annoté de la soixante- septième
session*.****

Qui se tiendra au Palais des Nations, à Genève, du 24 janvier 2018 à 14 h 30 au 26 janvier 2018 à 17 h 30.

* Pour des raisons d'économie, les représentants sont priés de se rendre à la session munis de leurs exemplaires de tous les documents pertinents. Aucun document ne sera distribué en salle de réunion. Avant la session, les documents peuvent être téléchargés à partir du site Web de la Division des transports durables de la CEE (www.unece.org/trans/main/wp29/wp29wgs/wp29grb/grbage.html). À titre exceptionnel, ils peuvent également être obtenus par courrier électronique (grb@unece.org). Durant la session, les documents officiels peuvent être obtenus auprès de la Section de la distribution des documents de l'ONUG (bureau C.337 au 3^e étage du Palais des Nations). Les versions traduites de ces documents sont disponibles en accès public sur le système de diffusion électronique des documents (ODS), à l'adresse <http://documents.un.org>.

** Les représentants sont priés de remplir le formulaire d'inscription disponible sur le site Web de la CEE (<https://www2.unece.org/uncdb/app/ext/meeting-registration?id=KYfUYK>). À leur arrivée au Palais des Nations, ils doivent retirer un badge à la Section de la sécurité et de la sûreté, située au Portail de Pregny (14, avenue de la Paix). En cas de difficulté, ils sont invités à contacter le secrétariat par téléphone (poste 74323). Un plan du Palais des Nations et d'autres renseignements utiles sont disponibles à l'adresse <http://www.unece.org/fr/info/events/informations-pratiques-pour-les-delegates.html>.



I. Ordre du jour provisoire

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Règlement n° 28 (Avertisseurs sonores).
3. Règlement n° 41 (Bruit émis par les motocycles) : Extension.
4. Règlement n° 51 (Bruit des véhicules des catégories M et N) :
 - a) Extension ;
 - b) Prescriptions supplémentaires concernant les émissions sonores.
5. Règlement n° 63 (Bruit émis par les cyclomoteurs).
6. Règlement n° 117 (Pneumatiques – résistance au roulement, bruit de roulement et adhérence sur sol mouillé).
7. Règlement n° 138 (Véhicules à moteur silencieux).
8. Projet de Règlement sur les avertisseurs de marche arrière.
9. Amendements collectifs.
10. Échange de renseignements sur les prescriptions nationales et internationales en matière de niveau sonore.
11. Incidence du revêtement de la route sur le bruit de roulement des pneumatiques.
12. Sigles et abréviations figurant dans les Règlements relevant de la responsabilité du Groupe de travail du bruit (GRB).
13. Propositions d'amendements à la Résolution d'ensemble sur la construction des véhicules.
14. Mise au point d'une homologation de type internationale de l'ensemble du véhicule (IWVTA) et participation des groupes de travail à cette mise au point.
15. Faits marquants de la session de novembre 2017 du WP.29.
16. Échange de vues sur les travaux futurs du GRB.
17. Questions diverses.
18. Ordre du jour provisoire de la soixante-huitième session.

II. Annotations

1. Adoption de l'ordre du jour

Conformément à l'article 7 du chapitre III du Règlement intérieur (TRANS/WP.29/690, Amend.1 et Amend.2) du Forum mondial de l'harmonisation des Règlements concernant les véhicules (WP.29), le premier point de l'ordre du jour provisoire est l'adoption de l'ordre du jour.

Document(s) : ECE/TRANS/WP.29/GRB/2018/1.

2. Règlement n° 28 (Avertisseurs sonores)

Le Groupe de travail examinera de nouvelles propositions, le cas échéant.

3. Règlement n° 41 (Bruit émis par les motocycles) : Extension

Le Groupe de travail souhaitera sans doute reprendre ses discussions sur la réduction des valeurs limites du niveau sonore pour les nouveaux véhicules dans le contexte de l'introduction de mesures pour lutter contre les dispositifs non d'origine (silencieux) illégaux, et examiner toute nouvelle proposition d'amendement, le cas échéant.

Document(s) : ECE/TRANS/WP.29/GRB/64, par. 5 et 6.

4. Règlement n° 51 (Bruit des véhicules des catégories M et N)

a) Extension

Le Groupe de travail examinera des propositions d'amendements établies par l'expert de l'Organisation internationale des constructeurs d'automobiles (OICA), qui vise à mettre à jour et à réviser la série 03 d'amendements au Règlement n° 51.

Document(s) : ECE/TRANS/WP.29/GRB/2018/2.

À sa session précédente, le Groupe de travail a adopté des propositions d'amendements à la série 03 d'amendements au Règlement n° 51 et décidé de revenir ultérieurement sur la question de savoir si les propositions adoptées nécessitaient l'établissement d'une nouvelle série d'amendements et/ou l'adoption de dispositions transitoires.

Document(s) : ECE/TRANS/WP.29/GRB/64, par. 10 et annexe II.

Le Groupe de travail examinera des propositions révisées établies par l'expert de l'Organisation internationale de normalisation (ISO), qui visent à offrir la possibilité de réaliser des essais en intérieur, conformément à la norme ISO 362-3.

Document(s) : ECE/TRANS/WP.29/GRB/2018/3.

b) Prescriptions supplémentaires concernant les émissions sonores

Le Groupe de travail sera informé des activités du groupe de travail informel des prescriptions supplémentaires applicables aux émissions sonores.

5. Règlement n° 63 (Bruit émis par les cyclomoteurs)

Le Groupe de travail examinera des projets d'amendement concernant les cycles motorisés, proposés par l'expert de la Commission européenne.

Document(s) : ECE/TRANS/WP.29/GRB/2018/4.

6. Règlement n° 117 (Pneumatiques – résistance au roulement, bruit de roulement et adhérence sur sol mouillé)

Le Groupe de travail examinera de nouvelles propositions, le cas échéant. Le GRB souhaitera peut-être aussi poursuivre l'examen de la question de la modification des valeurs limites énoncées dans le Règlement n° 117.

7. Règlement n° 138 (Véhicules à moteur silencieux)

Le groupe de travail informel chargé de l'élaboration d'un Règlement technique mondial sur véhicules à moteur silencieux rendra compte de ses activités.

Le Groupe de travail reviendra également sur la proposition de l'expert de l'OICA visant à modifier les dispositions transitoires ajoutées dans la série 01 d'amendements au Règlement n° 138. L'examen de ce document avait été reporté en attendant l'adoption, à la

session de novembre 2017 du WP.29, du Projet de directives générales concernant l'élaboration des Règlements de l'ONU et des dispositions transitoires qui y sont énoncées.

Document(s) : ECE/TRANS/WP.29/GRB/2017/7 et ECE/TRANS/WP.29/2017/107.

8. Projet de Règlement sur les avertisseurs de marche arrière

Le Groupe de travail sera informé des activités de l'équipe spéciale chargée de l'élaboration d'un nouveau projet de Règlement ainsi que des progrès accomplis en la matière.

Document(s) : ECE/TRANS/WP.29/GRB/64, par. 21.

9. Amendements collectifs

Le Groupe de travail examinera de nouvelles propositions, le cas échéant.

10. Échange de renseignements sur les prescriptions nationales et internationales en matière de niveau sonore

Le Groupe de travail poursuivra l'échange de vues sur l'élaboration de législations nationales ou régionales et de prescriptions internationales en matière de niveau sonore.

11. Incidence du revêtement de la route sur le bruit de roulement des pneumatiques

Le Groupe de travail se souviendra du projet de labellisation des revêtements routiers présenté par l'expert des Pays-Bas à sa dernière session et sera informé de la suite donnée par le Président et le secrétariat.

Document(s) : ECE/TRANS/WP.29/GRB/64, par. 25 et 26.

12. Sigles et abréviations figurant dans les Règlements relevant de la responsabilité du Groupe de travail du bruit (GRB)

Le Groupe de travail souhaitera peut-être établir une liste des nouveaux sigles et abréviations figurant dans les Règlements relevant de sa responsabilité.

13. Propositions d'amendements à la Résolution d'ensemble sur la construction des véhicules

Le Groupe de travail se souviendra de la proposition de l'expert de la Fédération de Russie visant à changer l'unité de mesure de la masse des véhicules en passant de la tonne au kilogramme.

Document(s) : ECE/TRANS/WP.29/78/Rev.6 et ECE/TRANS/WP.29/GRSG/2017/20.

14. Mise au point d'une homologation de type internationale de l'ensemble du véhicule (IWVTA) et participation des groupes de travail à cette mise au point

Le GRB voudra peut-être examiner cette question à la lumière des débats de la session de novembre 2017 du WP.29.

15. Faits marquants de la session de novembre 2017 du WP.29

Le Groupe de travail sera informé par le secrétariat des faits marquants de la session du WP.29 de novembre 2017 sur des questions qui le concernent et des questions communes.

16. Échange de vues sur les travaux futurs du GRB

Le Groupe de travail souhaitera sans doute reprendre l'examen des questions à inclure dans ses travaux futurs.

17. Questions diverses

Le Groupe de travail souhaitera peut-être examiner d'autres questions, si nécessaire.

18. Ordre du jour provisoire de la soixante-huitième session

Le Groupe de travail est invité à donner son avis sur l'ordre du jour provisoire de la prochaine session qui devrait se tenir à Genève du 12 septembre 2018 à partir de 14 h 30 au 14 septembre 2018 à 17 h 30.
